



Zingaspray

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 05/02/2016

Version: 02.02

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
Nom commercial du produit : Zingaspray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Traitement industriel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pacific Evergreen Industries Ltd.

1480 - 14th Street
West Vancouver, BC, Canada
V7T 2S3

No de téléphone d'information : 604-926-5564

1.4. Numéro d'appel d'urgence

No. de téléphone en cas d'urgence : 352-323-3500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Flam. Aerosol 1 H222
Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte clair des phrases H, voir sous section 16.

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12
Xn; R65
N; R50/53

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS02

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP)

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles, de la chaleur. — Ne pas fumer.
P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P405 - Garder sous clef.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Prescriptions nationales.

Zingaspray

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Zinc Powder — Zinc Dust (Stabilised) (Composant)	(n° CAS) 7440-66-6 (No CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9	35 - 45	N; R50/53
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	(n° CAS) 64742-95-6 (No CE) 265-199-0 (Numéro d'identification UE) 649-356-00-4	15 - 25	Xn; R65

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Zinc Powder — Zinc Dust (Stabilised) (Composant)	(n° CAS) 7440-66-6 (No CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9	35 - 45	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	(n° CAS) 64742-95-6 (No CE) 265-199-0 (Numéro d'identification UE) 649-356-00-4	15 - 25	Asp. Tox. 1, H304

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Retirer les vêtements contaminés.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Demander immédiatement conseil à un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Vertiges, maux de tête, nausées. Toux. Difficultés respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Usage pendant une longue période peut causer irritation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritant pour les yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Les symptômes d'une ingestion comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	: poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Facilement inflammable.
Réactivité	: Facilement inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome. Eviter les décharges d'électricité statique.
Autres informations	: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas inhaler les vapeurs. Minimiser les étincelles statiques/éviter les feux instantanés. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
-------------------	---

Zingaspray

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne peut pas échouer dans l'eau souterraine, l'eau potable ou l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Combustible. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Si le produit doit être manipulé ailleurs que dans une enceinte close, il est recommandé de porter un appareil respiratoire autorisé à adduction d'air utilisé en pression positive. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Conditions de stockage : Protéger contre le gel. Conserver dans l'emballage d'origine. Liquide combustible. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Éviter les températures élevées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Si possible au moyen d'aspiration à la source et d'une bonne ventilation.

Équipement de protection individuelle : En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. En cas d'échauffement: masque à gaz avec type de filtre A. Gants. Masque anti-poussières/-aérosol avec filtre type P1.



Protection des mains : Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent).

Protection oculaire : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.

Protection de la peau et du corps : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Protection voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aérosol.

Couleur : Gris(e).

Odeur : aromatique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de solidification : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 41 °C

Point d'éclair : -41 °C Gaz propulseur

Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : Aucune donnée disponible

Zingaspray

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 20°C 1,18
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter la chaleur et le soleil direct.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Zingaspray	
DL50 cutanée lapin	> g/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> mg/l

Corrosion et irritation de la peau : Non classifié

Graves dommages et / ou irritations oculaires : Non classifié

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Non classifié

Toxicité reproductrice : Non classifié

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) : Non classifié

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) : Non classifié

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Zingaspray

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Zingaspray

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales. Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : AEROSOLS
Description document de transport : UN 1950 AEROSOLS, 2.1, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 2
Étiquettes de danger (ONU) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Polluant marin :

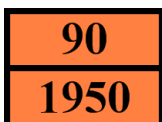


Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90
Code de classification : 5TF
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : D
Quantités limitées (ADR) : LQ01
Excepted quantities (ADR) : E0
Code EAC : 2YE

14.6.2. Transport maritime

N° MFAG : 126

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Non applicable

Zingaspray

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substances inclus dans la liste des candidats REACH

15.1.2. Directives nationales

Autres informations :

94/69/CE (21ième APT). La teneur en benzène de ce produit est inférieure à 0.1 %. La note P s'applique. Le classement et l'étiquetage "cancérogène (R45)" ne sont pas requis.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision: 05/02/2016

La teneur et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes à la 1907/2006/EC et WHMIS 2015.

Sources de données : Producteur/fournisseur.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Hazardous to the aquatic environment - acute hazard Category 1
Aquatic Chronic 1	Hazardous to the aquatic environment - chronic hazard Category 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Flam. Aerosol 1	Flammable aerosol Category 1
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

FDS UE (Annexe II REACH)

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.